

**Contributions des organisations ayant
participé à la table ronde**

Radiofréquences, santé, environnement

Les membres de la table ronde ont eu la possibilité de proposer une contribution de deux pages maximum reflétant leur avis. Les délais très contraints n'ont pas permis de recueillir toutes les contributions potentielles.

Sont rassemblées ici les notes transmises par les organisations suivantes (par ordre alphabétique) :

- AFOM
- Agir pour l'environnement et Priartem
- Asef
- Avicca
- CGT
- CLCV
- Criirem
- Familles rurales
- FNE
- Robin des toits

Table ronde « Radiofréquences, Santé, Environnement »
Contribution de l'AFOM à l'issue des réunions thématiques

La table ronde a réuni, pour la première fois, la cinquantaine d'acteurs publics, associatifs et privés concernés par le dossier des ondes radio et de la santé. **L'AFOM salue le travail et le talent du Président et du Rapporteur qui ont réussi à nouer un dialogue entre l'ensemble des acteurs.**

Au cours des réunions thématiques, **les rappels, prises de position et clarifications de l'OMS, de l'AFSSET et de l'ANFR ont été particulièrement utiles** pour l'éclairage des débats et doivent être pris en compte dans les suites de la table ronde – sauf à vouloir indéfiniment faire du sur-place. L'OMS a notamment rappelé qu'il n'existait aucun risque sanitaire établi pour l'ensemble des émetteurs radio, dont les antennes-relais de téléphonie mobile.

Cette position est partagée par les autorités sanitaires françaises qui ne retiennent pas l'hypothèse d'un risque pour la santé des riverains, ainsi que le Premier Ministre François Fillon l'a rappelé dans la lettre de mission de la table ronde.

Les éléments suivants, issus des réunions thématiques, doivent également être pris en compte :

- la volonté de l'Etat de doter la France de réseaux et de services radio performants, modernes et innovants, couvrant l'ensemble du territoire avec une bonne qualité technique ;
- la grande utilité du téléphone mobile pour la société française, les acteurs économiques, la sécurité y compris sanitaire (appels d'urgence...), les personnes handicapées... ;
- la nécessité de traiter de l'ensemble des émetteurs radio et des allocataires de radiofréquences (environ 400), sans discrimination à l'encontre de la téléphonie mobile.

Dans un contexte de forte judiciarisation, de nombreux participants à la table ronde, dont l'AFOM, attendent de l'Etat une prise de parole claire, en particulier sur les antennes-relais, et une mise en œuvre des propositions à un rythme aussi soutenu que celui de la table ronde.

A l'issue des réunions thématiques, l'AFOM a exprimé son accord ou son ouverture sur bon nombre de propositions qui figuraient dans le projet de rapport de restitution, même si elle a regretté que plusieurs de ses propositions ne figurent pas dans ce document de travail – ce qui l'a amenée à les renouveler lors de la réunion du 20 mai 2009 et par écrit.

Face à l'urgence de la situation sur le terrain, devant les tribunaux et dans l'opinion, l'AFOM considère qu'il est essentiel que les propositions issues de la table ronde :

- **apportent des réponses claires aux questions de santé.** Les autorités sanitaires ont, sur les antennes-relais et sur le téléphone mobile, une position qui doit être rappelée haut et fort – et cela même si cette position n'est pas partagée par certains acteurs associatifs ;
- identifient des moyens concrets pour répondre à l'inquiétude de certains riverains d'antennes ;
- permettent aux opérateurs d'installer à nouveau leurs antennes dans la sérénité et avec un cadre juridique clair et sécurisé.

Ces propositions doivent se traduire par des dispositifs qui seront opposables aux tiers et qui sécuriseront juridiquement la couverture radio du territoire et, en particulier, le déploiement des réseaux de téléphonie mobile, qu'encourage l'Etat. Les opérateurs doivent en effet pouvoir, dans le respect des exigences sanitaires et en tenant compte des contraintes techniques, répondre au

besoin exprimé par les 58 millions d'utilisateurs d'accéder aux services mobiles les plus performants,

Comme de nombreux autres participants, **l'AFOM demande que l'Etat donne un cadre et une suite à la table ronde**, à travers des groupes de travail ou des comités opérationnels (cf. Grenelle de l'Environnement). **Il est, en effet, urgent et nécessaire d'aller au bout de plusieurs sujets qui ont été abordés pendant la table ronde.**

En accord avec plusieurs propositions du projet de rapport, l'AFOM souhaite vivement qu'un ou plusieurs groupes de travail soient mandatés sur les sujets suivants :

- l'élaboration d'une procédure d'information et de concertation locale, agréée par les pouvoirs publics et qui puisse être utilisée par les collectivités locales, les opérateurs et les riverains sous l'égide arbitrale de l'Etat ;
- l'évaluation de l'ensemble des hypothèses débattues pendant la table ronde sur les niveaux d'exposition du public aux ondes radio – évaluation suivant un protocole scientifique rigoureux, qui intégrera les aspects juridiques et sociétaux et qui inclura :
 - o l'élaboration sous l'égide de l'ANFR d'une méthode permettant de déterminer le niveau effectif – et non pas le niveau théorique maximal – de l'exposition aux ondes radio dans les lieux de vie ;
 - o l'élaboration de nouveaux dispositifs pour améliorer l'information des Français sur leur exposition aux ondes radio et pour lever la confusion ou le soupçon lié au financement actuel des mesures par les opérateurs
- la définition, la promotion et le suivi des précautions pour l'usage du téléphone mobile au regard de l'état de l'expertise nationale et internationale et à l'instar de ce qui se fait sur les sujets de consommation ;
- l'examen par l'ANFR et par l'ARCEP des conséquences éventuelles des recommandations de l'AFSSET sur les droits et obligations des opérateurs, dans le cadre notamment de leurs licences ;
- l'organisation de la recherche sur les ondes radio, sachant que les opérateurs souhaitent continuer de contribuer au financement à travers une structure « pare-feu » et qu'il importe d'assurer la continuité par rapport aux programmes engagés par la Fondation Santé et Radiofréquences.

Concernant plus particulièrement le sujet sensible des niveaux d'exposition du public aux ondes radio, la table ronde l'a longuement évoqué : la discussion a montré la nécessité de bien distinguer entre d'une part les valeurs-limites réglementaires d'exposition – à savoir les seuils OMS – qui ont pour objectif d'assurer la protection sanitaire de la population, et d'autre part d'éventuelles valeurs indicatives qui s'appliqueraient exclusivement à l'intérieur des lieux de vie et qui auraient pour objectif de rendre acceptables les installations.

Ce sujet appelle des clarifications et des évaluations complémentaires qui seront à réaliser par un groupe de travail (cf. proposition ci-dessus).

L'AFOM tient néanmoins à renouveler ici son opposition au chiffre de 0,6 V/m qui est réclamé par certains acteurs associatifs, parce que ce chiffre ne remplit aucun des deux objectifs mentionnés ci dessus.

La table ronde a, en effet, montré que le chiffre de 0,6 V/m est sans fondement sanitaire, qu'il n'est et n'a été en vigueur dans aucun pays et dans aucune ville en Europe et au monde, et que des riverains d'antennes-relais se plaignent ou s'opposent, y compris lorsque le niveau d'exposition mesuré chez eux est inférieur à 0,6 V/m.



Grenelle des ondes : Avant, pendant et après... Nos associations resteront **MOBILISÉES** !

Une lettre de mission du Premier Ministre fixant déjà les conclusions, des déclarations répétées des ministres en charge de cette opération confirmant les positions de principe ainsi fixées, une méthodologie qui excluait d'emblée le débat scientifique, un calendrier précipité... tous les ingrédients étaient réunis pour ne pas aboutir à un compromis acceptable par tous. C'est pourtant avec pour objectif de construire un compromis ambitieux à même de réduire significativement les expositions des riverains d'antennes relais et usagers du portable que nous nous sommes lancés dans cette opération et que nous avons participé aux débats.

Après les six demi-journées de travail censées constituer le « Grenelle de la téléphonie mobile », quel bilan en tirer, si tant est que l'on puisse tirer un bilan avant les traductions législatives et réglementaires qui devraient en découler ?

L'expérience du Grenelle de l'environnement nous amène, en effet, à être particulièrement vigilants vis-à-vis d'annonces qui n'ont pas encore fait l'objet de traductions législatives et réglementaires.

Le rapport de synthèse apparaît ainsi comme un reflet de la teneur des débats, à la fois au niveau des insuffisances, lacunes ou a priori, et au niveau des avancées.

Sur **les lacunes et insuffisances** tout d'abord, nous soulignerons :

- un éclairage scientifique très orienté du fait de l'absence d'une parole scientifique contradictoire. Ceci est particulièrement sensible sur deux sujets extrêmement conflictuels : les antennes-relais et l'électrosensibilité. Le débat scientifique reste à entreprendre et toute assertion incluse dans la synthèse des débats qui prétendrait dire UNE vérité scientifique serait, pour nos associations, inacceptable parce que non conforme à l'état des débats en cours au sein de la communauté scientifique. A ce titre, nous ne pouvons que contester la vision particulièrement orientée que la représentante de l'Organisation Mondiale de la Santé nous a assénée.

- une réflexion tronquée sur le seuil réglementaire que nous demandons : 0,6 V/m. Des délais trop courts n'ont pas permis d'entendre, comme nous l'avions demandé, un représentant de la ville de Salzbourg, afin d'évaluer l'expérience qui y a été réalisée. Aucune réponse n'a été faite sur la proposition faite par une autre association de lancer des terrains expérimentaux...

- des pans entiers n'ont été qu'effleurés, nous citerons : la question de la protection des sites sensibles ; le problème des femmes enceintes ; le WiFi et le WIMAX...

Malgré tout, nous retenons de ce Grenelle des ondes **plusieurs éléments qui méritent d'être notés** :

- Un certain nombre d'acteurs représentant des agences étatiques ont reconnu officiellement que nous étions dans une situation d'incertitude et dans le cadre d'un risque émergent, évoquant la possibilité d'application du principe ALARA. Pour nos associations, il y aura, à ce titre, un avant et un après Grenelle des ondes puisque l'Etat français ne pourrait plus affirmer qu'il n'existe pas un doute scientifique. Ceci signifie bien évidemment que la situation d'incertitude doit déboucher sur des mesures de précaution, tant vis-à-vis de l'utilisateur des portables que vis-à-vis des riverains d'antennes relais.
- L'exposition mesurée par l'Agence nationale des fréquences fait apparaître que la télévision et la radio sont des contributions marginales dans le champ ambiant et que c'est bel et bien la téléphonie mobile qui est la source majoritaire d'exposition.
- Les mesures réalisées par l'AnFr démontrent également que dans 90% des cas, le niveau d'exposition est inférieur à 1,5 V/m, démontrant une fois pour toute que la demande des associations d'abaisser à 0,6 V/m le niveau du champ dans les lieux de vie et sites sensibles est à portée des opérateurs. Il existe néanmoins dans une dizaine de pour cent des cas des expositions fortes, voir très fortes, nécessitant une intervention forte et rapide de l'Etat français.
- Il est enfin à noter que la très grande majorité des associations d'élus locaux réclame une intervention pleine et entière de la puissance publique et qu'un statu quo dans le domaine des antennes relais serait vécu comme une véritable déception à la hauteur des espoirs qui ont pu naître durant ce Grenelle des ondes.

Nous regrettons enfin le conservatisme des opérateurs qui n'ont pas cru bon devoir entrer dans une négociation. Durant tout ce Grenelle, les représentants des opérateurs se sont arc-boutés sur la défense du *statu quo*. Au regard de cet entêtement, nos associations réclament une loi assortie de décrets d'application et non l'adoption de simples engagements volontaires dont chacun sait qu'ils ne seront jamais respectés.



L'Association Santé Environnement France (ASEF) est une fédération nationale d'associations de santé environnement constituée et dirigée par des professionnels de santé. Cette fédération rassemble aujourd'hui près de 1500 médecins en France et se propose de promouvoir l'information aux populations et la formation aux médecins sur les problématiques de santé environnementale.

Propositions pour la Table ronde du 20 mai 2009

- **Concernant les antennes relais, nous demandons l'affirmation de trois principes :**

✓ **1** Le « *principe de transparence* » : Il est indispensable que les informations relevées en termes d'exposition aux champs électromagnétiques soient mises à disposition de la population notamment sous forme de cartographies. Chacun de nous doit pouvoir savoir à quoi il s'expose. Ces mesures doivent être réalisées à l'intérieur comme à l'extérieur des lieux de vie par un organisme de mesure clairement indépendant.

✓ **2** Le « *principe d'action* » : Il s'agit d'un principe de précaution inspiré du principe ALARA. Ce dernier postule que les émissions des antennes doivent être « aussi basses que raisonnablement possibles ». Ceci consisterait à limiter leur puissance à la limite du techniquement possible.

✓ **3** Le « *principe de légitimité* » : Le Maire ou les Communautés de communes doivent être mis au centre du dispositif d'implantation des antennes, notamment par le biais de plans de déploiement d'antennes communales.

- **Concernant les personnes électro-sensibles :**

4 Comme cela a déjà été repris dans le rapport de restitution, il nous semble important de reconnaître ce problème notamment sous l'angle médical en formant les médecins, sous l'angle social et environnemental en répondant aux souffrances de ces personnes qui ne doivent pas être exclues de la société et enfin sous l'angle scientifique en lançant des recherches spécifiques sur ces cas.

- **Concernant les téléphones mobiles, nous demandons l'affirmation de trois principes :**

✓ **5** Le « *Principe d'information* » : Pour que les consommateurs puissent faire un choix éclairé, ils doivent être informés. Nous demandons donc que des mesures concrètes soient prises par le législateur pour imposer que le DAS soit clairement affiché et expliqué au consommateur lors de l'achat d'un téléphone mobile. Il est également essentiel de mettre en place une campagne de communication

sur les risques de la téléphonie mobile. Nous proposons de différencier trois cibles : le grand public avec des conseils pour « téléphoner intelligemment », les jeunes et les femmes enceintes avec une campagne spécialement dédiée aux risques qu'ils encourent et enfin une campagne d'information et de formation pour les médecins qui sont des relais déterminants sur cette question de prévention.

✓ **6** Le « *Principe de protection* » : Lors de ces tables rondes, nous avons tous été d'accord sur le fait qu'il était potentiellement dangereux d'encourager les enfants de moins de 12 ans à se servir d'un téléphone mobile. Cependant, la question des 12-16 ans reste entière. Nous proposons de mettre en place des offres commerciales particulières pour cette catégorie avec par exemple des « forfait moins de 16 ans sans "voix" » qui permettrait uniquement d'envoyer des textos.

✓ **7** Le « *Principe d'innovation* » : Il est essentiel d'améliorer techniquement les kits mains libres filaires afin que ceux-ci soient utilisés plus facilement et donc à plus grande échelle. On pourrait par exemple envisager une oreillette rétractable dans le téléphone portable.

- ***Concernant la concertation et la recherche, nous demandons l'affirmation de ces trois principes :***

✓ **8** Le « *Principe de gouvernance participative* » : Celui-ci vise à mettre en place des groupes de réflexion animée par les élus pour évaluer et expliquer l'acceptabilité sociale des antennes.

✓ **9** Le « *Principe de suivi* » : En plus des « comités opérationnels » prévus, nous demandons le prolongement de cette table ronde par un comité de suivi en relation avec l'avis de l'AFSSET qui doit être remis à l'automne prochain.

✓ **10** Le « *Principe de recherche* » : Nous souhaitons que l'Etat mobilise la recherche publique et privée dans une démarche de recherches médicales fondamentales sur les conséquences de la téléphonie mobile sur la santé. En parallèle, il est également souhaitable de continuer la recherche pour produire des appareils mobiles moins polluants pour l'homme et son environnement (DAS moins importants, etc.). La recherche en sociologie doit également à notre sens être mobilisée sur ce sujet.

Dr Patrice Halimi
Secrétaire Général de l'ASEF

Table ronde "radiofréquences, santé, environnement" Contribution de l'Avicca

Incohérences des décisions judiciaires entre les tribunaux civils et administratifs, polémiques sur les études scientifiques, disparité des réglementations... La situation actuelle accroît l'inquiétude des populations et les difficultés à répondre aux attentes de couverture pour les nouveaux services.

L'Avicca s'est félicitée du lancement d'une concertation avec l'ensemble des acteurs ; dans la lignée de ses propositions de 2002, elle a proposé dans les groupes de travail d'explorer de nouvelles pistes pour débloquer la situation et agir sur le long terme.

- 1. Des mesures de champs réalisées par des organismes indépendants et commandées par des instances chargées de la santé, comme les DDASS (directions départementales d'action sanitaire et sociale). Pour ce faire, les opérateurs, en fonction de leur chiffre d'affaires, contribueraient au budget de l'Etat**

Les opérateurs prennent en charge les mesures de champ effectuées à la demande, ce qui a constitué une avancée significative dans la transparence. Cependant un doute s'est créé dans une partie de l'opinion sur l'indépendance de ces mesures, du fait de ce financement. L'Avicca a constaté que certaines collectivités avaient commencé à faire effectuer des mesures par l'intermédiaire d'agents municipaux, et que les personnes demandeuses de ces mesures en étaient plus rassurées. Il serait utile de généraliser ces expériences.

- 2. Un cadre de financement complètement indépendant pour les études sur les risques sanitaires**

Les opérateurs ont contribué au financement d'études sur les risques sanitaires, notamment au sein de la Fondation santé et radiofréquences, ce qui a permis d'en faciliter la réalisation. Cependant la présence des opérateurs ou équipementiers dans les instances de gouvernance crée une suspicion à laquelle il est préférable de mettre fin.

- 3. Une prise en compte des différentes technologies et bandes de fréquences, dès de la présente concertation, dans les études, rapports et mesures à prendre**

Différentes technologies et bandes de fréquences sont ou seront prochainement utilisées pour la couverture du territoire : WiFi, WIMAX, ou bien 800 MHz et 2,6 GHz dont l'utilisation en est au stade de la consultation publique. Si l'urgence peut sembler aujourd'hui être du côté des réseaux massivement déployés, il ne faut pas que les inquiétudes se reportent sur les autres technologies faute d'avoir été prises en compte assez tôt.

4. Une étude comparative indépendante, menée sans délai, sur les différentes réglementations, notamment en Europe, leurs états d'application et leurs effets



La disparité des réglementations est en elle-même une source d'inquiétude, qui devient encore plus ingérable dans les zones frontalières. Pour éclairer l'intérêt de faire jouer le principe de précaution, il serait très utile de voir où en sont les pays et régions qui ont décidé de baisser les seuils d'exposition : la mesure est-elle effective ? A-t-elle permis de diminuer l'exposition réelle ? A-t-elle restauré la confiance ? Avec quel effet sur les personnes « électrosensibles » ? La qualité du service est-elle diminuée dans les zones urbaines ou rurales ? Quels réaménagements ont été nécessaires ou sont envisagés ?

5. Une étude sur les modalités d'accès aux points hauts, soumis pour l'heure à une pure logique de marché entre les besoins des opérateurs et les gestionnaires d'immeubles

Les arbitrages d'implantation dans le cadre actuel risquent de ne pas résulter principalement de motifs liés à la santé et à l'aménagement ; cela est vrai pour les nouvelles implantations (densification, extensions UMTS ou nouvel entrant) mais aussi pour les nombreux renouvellements de baux à venir. Il peut aussi y avoir un hiatus entre propriétaire d'immeubles d'un côté et occupants ou riverains de l'autre. Le cas échéant, cette réflexion pourrait déboucher sur des mesures réglementaires ou fiscales.

6. Une réflexion prospective sur l'optimisation des implantations de stations d'émissions en fonction du principe « ALARA » (As Low As Reasonably Achievable, aussi bas qu'il est raisonnablement possible)

Les usages de services en situation nomade ou mobile sont sans doute amenés à croître, sous la pression de l'offre ou de la demande. Nouvelles bandes de fréquences utilisées (800 MHz, 2,6 GHz, 3,5 GHz...), augmentation des temps d'utilisation, très haut débit sur les réseaux fixes engendrant une demande voisine sur les réseaux mobiles etc. Pour un grand nombre d'acteurs (équipementiers, opérateurs, collectivités locales qui peuvent mettre à disposition des points hauts, législateur...), il serait intéressant de connaître les configurations qui permettent de minimiser les rayonnements, même si les seuils restaient inchangés. La multiplication des micro-stations est-elle une voie ? Dans quels cas la mutualisation des points hauts ou de stations d'émissions est-elle positive ? Quels seront les besoins pour le « très haut débit mobile » ? Comment un réseau de collecte peut-il contribuer à minimiser les liaisons hertziennes ? S'il existe un « schéma souhaitable », optimisant la couverture, il sera possible d'énoncer des mesures réglementaires pour y tendre (accès aux points hauts, mutualisation...).

7. Un débat public sous forme de conférence citoyenne

L'opinion publique garde en mémoire des débats occultés ou faussés sur d'autres risques sanitaires et la restauration de la confiance sera longue et concernera bien d'autres dossiers que les ondes électromagnétiques. Remettre le citoyen au cœur du débat public est une des voies à explorer.

Commentaire CGT pour annexes du rapport de synthèse de la table ronde sur les antennes de mai 2009.

A l'issue de la table ronde et des propositions contenues dans le rapport de synthèse, la CGT considérant que ce document n'est pas de nature à régler les problèmes, juge nécessaire de renouveler, au travers de cette déclaration, nos revendications qui sont soit seulement effleurées, soit totalement absentes de ce rapport :

Ces propositions sont établies, avec la volonté de prioriser le principe de précaution :

- ❖ Tout d'abord, qu'une recherche sérieuse, transparente et publique soit organisée :
 - Que cette recherche soit indépendante, c'est-à-dire non financée par les opérateurs.
 - Que cette recherche porte sur l'ensemble de la problématique, c'est-à-dire les antennes bien sûr, mais aussi les terminaux, les ondes Wifi...
- ❖ La transparence doit être imposée dans l'implantation des antennes et des pylônes. La concertation avec tous les acteurs, collectivités locales, opérateurs, représentants des usagers et des salariés est nécessaire pour assurer une cohérence dans les installations sur le territoire, et protéger les zones dites à risques (hôpitaux, écoles, lieux de vie...)
- ❖ La puissance des émetteurs et des récepteurs doit être abaissée.
- ❖ **Il est indispensable de mutualiser les réseaux** (antennes et pylônes) afin d'éviter la multiplication des expositions.
- ❖ **Il faut privilégier, à la place du wimax, pour le haut débit, les solutions fibres optiques**, seules solutions structurantes et pérennes et pour lesquelles l'investissement ne sera pas perdu pour le très haut débit.
- ❖ Concernant les salariés qui travaillent sur les antennes ou pylônes ou qui travaillent dans les locaux attenants, la CGT demande
 - Que le même principe de précaution prévale
 - Que ces salariés fassent l'objet d'une surveillance médicale renforcée
 - Que les prérogatives des CHSCT soient renforcées, et les propositions des salariés prises en compte. Par exemple concernant les installations intérieures : le courant porteur peut permettre de réduire la portée des ondes du Wifi (box)
 - Que la directive européenne de 2004 soit transposée rapidement
- ❖ Un grand nombre de salariés sont soumis à des utilisations prolongées des mobiles (techniciens d'installations, commerciaux...) il est donc nécessaire et urgent d'engager une étude visant à évaluer ces durées.

TABLE RONDE « Radiofréquences, Santé et Environnement »

POSITION DE

L'ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS ET D'USAGERS CLCV

- Assurer une couverture sur l'ensemble du territoire du réseau pour un accès pour tous à la téléphonie mobile.
- Création d'un 4^{ème} collège au sein du CA de la Fondation Santé et Radiofréquences : Celui des usagers regroupant des associations représentatives de consommateurs et d'usagers.
- Instauration de réelles concertations préalables aux implantations avec les habitants et associations locales.
- Garantir une expertise scientifique indépendante financée sur fonds publics ayant de réels moyens d'études et d'investigation. Il sera à prévoir une contribution financière des opérateurs.
- La réduction des fréquences d'émission maximale au seuil minimum requis pour une bonne réception. Pour les zones faiblement peuplées ; privilégier un maillage partagé des opérateurs et une utilisation mutualisée des antennes relais entre ces derniers. Au-delà de la simple téléphonie mobile réaliser des études d'impact sur le « bain électromagnétique » dans de nombreux endroits confinés (logements, bureaux etc.) où existent de très nombreux champs électromagnétiques. En complément de l'abaissement des valeurs limites, la prise en compte des aspects esthétiques y compris en milieu urbain.
- L'obligation de permis de construire des antennes-relais supplémentaires

- quelles que soient la hauteur et les caractéristiques des pylônes et antennes ;
- qu'il s'agisse d'une nouvelle installation ou de la modification d'un site existant.

Cette procédure administrative se justifierait d'autant plus que dans les prérogatives et responsabilités des maires se trouvent inscrites celles qui concernent la sécurité de leurs administrés, y compris la sécurité sanitaire.

- o Enfin et surtout

La mise en place d'une nouvelle gouvernance nationale associant l'ensemble des acteurs socio économiques au déploiement des antennes mobiles et plus généralement des nouvelles technologies.

Nous vivons dans une société où les évolutions technologiques sont extrêmement rapides, et sont proposées aux consommateurs sans que l'on prenne toujours véritablement le temps d'étudier leur impact sanitaire et environnemental. Il ne s'agit pas d'être opposé à la téléphonie mobile ou aux nouvelles technologies, bien au contraire puisque nous demandons que l'ensemble du territoire soit couvert par ces dernières. Nous demandons que les représentants de la société civile et des consommateurs soient associés à travers de nouveaux modes de gouvernance. A défaut le risque serait réel de voir une part croissante de la population s'opposer demain au progrès technique.

Les conclusions du Criirem

Alors qu'un consensus s'était dégagé autour de la table ronde sur les incertitudes scientifiques des effets des champs électromagnétiques sur la santé, afférant aux antennes et aux portables et autres technologies dans le rapport final de conclusion cela n'est plus évoqué.

Les propositions ne correspondent ni à l'application du principe de précaution, ni aux attentes des citoyens, ni à l'attitude responsable d'une autorité tirant des leçons du passé et capable de remettre en cause les principes d'une technologie qui s'est jusqu'ici développée sans intégrer le paramètre éventuels risques sanitaires. Le Criirem persiste donc à demander l'application du principe de précaution et la révision de la Réglementation en vigueur, déclarée obsolète par la Résolution Parlement Européen du 4 septembre 2008.

Les propositions de l'ANFR pour établir un nouveau protocole de mesure visant à obtenir une mesure moyenne de l'exposition des citoyens ne nous satisfont pas. Les bases du protocole actuel, même s'il peut être amélioré, permettent une évaluation réelle et doivent être conservées. Le Criirem est favorable à reprendre ces diverses réflexions avec l'ANFR.

Il rappelle que la situation actuelle de la crédibilité des mesures faites par les bureaux de contrôle à la demande des opérateurs est une réelle problématique qui n'a pas été prise en compte autour des tables rondes et que les propositions de l'ANFR ne vont pas dans ce sens. Les mesures ne doivent-elles pas rester entre les mains des citoyens et non pas dans celles des industriels ?

Les discussions sont loin d'être closes sur ce sujet et d'autres rencontres sont nécessaires pour arriver à des solutions qui donneront satisfaction à toutes les parties.

Le Criirem soutient la proposition de Robin des Toits d'expérimentation du seuil d'exposition maximal de 0.6V/m dans quelques villes volontaires. Déjà de nombreuses candidatures montrent l'intérêt des élus pour cette proposition qui permettrait de clore une foi pour toute le débat sur la faisabilité d'application de ce seuil sans nuire au développement de la technologie.

Concernant les antennes relais

1-Limitation de l'exposition des lieux de vie à 0.6V/m maximum toutes hyperfréquences de 800MHz à 300GHz confondus.

2-Une étude d'impact électromagnétique réalisée par des cabinets d'étude indépendants des opérateurs, avec des simulations des niveaux de champs électriques émis par les futures antennes dans un rayon de 300m, avant toute nouvelle implantation.

3-Obligation pour les opérateurs de fournir les données techniques qui caractérisent les antennes : fréquences, puissance d'entrée maximale en Watt, gain en chiffre, azimut, tiltage.

4-Concertation entre la population, les associations, les élus locaux et les opérateurs pour définir ensemble les lieux d'implantation inscrits dans le cadre du PLU.

5-Information des riverains par voie de presse, réunion publique, affichage visible sur les lieux, distribution dans les boîtes à lettres, courrier postaux, mailing.

6-Obligation pour chaque opérateur de fournir au service urbanisme, une cartographie comportant les antennes, les faisceaux et les niveaux de champ en V/m sur tout le territoire de la commune ou il est implanté.

7-Cette cartographie est accessible à tous les citoyens sur le site Internet de la commune et consultable en mairie.

8-Mise en place d'un système de mesure permanent dans les lieux les plus exposés des communes, fournissant quotidiennement des données exploitées et analysées par un organisme sans lien avec des industriels et les acteurs intéressés par le développement des technologies de communication (état, collectivités, sociétés ou autres), les diverses synthèses étant accessibles aux services des collectivités, associations de citoyens, industriels exploitants les installations.

Concernant les téléphones mobiles, bornes WI FI, DECT et autre

1-Mettre en place une réglementation qui fixe un seuil maximal de DAS pour chaque appareil émetteur et/ou récepteur d'hyperfréquences et qui prenne en compte tout la gamme des fréquences utilisées.

2-Le seuil maximum de DAS est fixé à 0.5W/kg pour tous les appareils mis sur le marché.

3-L'obligation pour les fabricants de concevoir un moyen robuste intégré de réception-émission (oreillette filaire) écartant la source du corps et de la tête des utilisateurs.

4-Pas de téléphone mobile pour les moins de 15 ans. La croissance de leur organisme en développement les rend particulièrement vulnérables à tous les rayonnements électromagnétiques, ceux des mobiles inclus. Et plus l'exposition est précoce, plus les doses des rayonnements accumulées sont importantes. L'accès à un téléphone mobile doit être exceptionnel, en cas d'urgence par exemple.

5-Pas de Baby phone c'est-à-dire de téléphone mobile pour les enfants en bas âge et sans aucune exception.

Propositions du Mouvement Familles Rurales soumises au groupe de travail radiofréquences

Propositions relatives aux stations de base :

Familles Rurales prône l'équilibre territorial. Le développement du milieu rural ne pourra être envisagé sans la présence de nouvelles technologies. A cet égard, Familles Rurales érige en priorité absolue la couverture des zones blanches.

Pour autant, les inquiétudes légitimes de riverains et de parents ne sont pas contradictoires. L'abaissement des seuils est à préconiser et de fait, l'implantation d'un nombre plus important d'antennes qui émettront beaucoup moins que le seuil de 41 à 60v/m autorisé aujourd'hui. Le territoire doit être couvert de la même manière quel que soit l'endroit.

L'expérimentation proposée dans le cadre de cette table ronde (par l'association Robin des toits en milieu urbain et rural) doit être tentée. Elle constituera une base en termes de faisabilité et de bon fonctionnement.

Nos propositions concrètes :

1°) Aucune implantation à moins de 100 mètres d'un lieu accueillant des enfants :

Aucune étude sanitaire n'ayant été menée sur l'impact possible des antennes sur les enfants en particulier et compte tenu de pathologies, à ce jour inexplicables sur certains groupes scolaires après l'implantation d'une station de base, Familles Rurales propose une interdiction d'implantation à moins de 100 mètres des lieux accueillant des enfants (crèches, écoles, collèges au minimum) ; conformément aux recommandations du rapport rendu, en 2001, par le professeur Zmirou (sur commande du gouvernement).

Les opérateurs s'étant d'ores et déjà engagés, le 13 février dernier (dans le cadre d'une réunion de concertation avec les associations de consommateurs) a étudié toute proposition de déplacement d'antenne d'un lieu dit sensible vers un autre (sur le même territoire communal), Familles Rurales souhaite voir cette proposition confirmée par écrit.

2°) Poursuivre la couverture des zones blanches :

L'accès aux nouvelles technologies ne doit en aucun cas être menacé pour le milieu rural. La problématique doit s'appréhender de la même manière en milieu urbain et rural. Aussi, plutôt que de diminuer les sites couverts, il doit être question d'assurer la même couverture quel que soit l'endroit.

En effet, il est établi aujourd'hui que plus l'antenne est loin, plus le téléphone mobile devra émettre. Or les plus gros doutes portent sur le terminal. De fait, l'exposition des habitants du milieu rural est beaucoup plus importante qu'en milieu urbain. Cette inégalité doit être rapidement rétablie.

3°) Abaisser le seuil d'émission des antennes :

Familles Rurales constate que le seuil d'émission en France, bien que conforme à la législation, s'avère bien plus important que celui testé par d'autres régions européennes (Bruxelles notamment où les 3v/m ont été adoptés).

L'expérimentation proposée par l'association Robin des toits, si elle est concluante, pourra alors être tentée à plus grande échelle ou ajustée si nécessaire. Elle constituera quoi qu'il en soit une base intéressante.

4° Rendre obligatoire l'homologation par les pouvoirs publics de tout dispositif anti-ondes ou à défaut, les interdire :

Un marché s'ouvre aujourd'hui et touche en première ligne les personnes « électro hyper sensibles ». Ce matériel ne fait l'objet d'aucune homologation et l'efficacité n'est pas garantie. Familles Rurales appelle les pouvoirs publics à imposer des normalisations avant mise sur le marché.

5° Renforcer la concertation avant toute nouvelle implantation :

La concertation entre Etat, collectivités, usagers et opérateurs doit être renforcée. Agir en amont est prépondérant. La seule présence des opérateurs aux réunions de concertation n'est pas gage d'impartialité sur les données délivrées.

L'implantation de stations de base est devenue un enjeu électoral lors des dernières élections municipales. Il est urgent de pacifier les relations entre élus locaux, pouvoirs publics en général, opérateurs et usagers.

Propositions relatives au mobile :

1° Interdire la commercialisation d'offres et/ou matériel à destination des moins de 12 ans.

Conformément aux préconisations de l'OMS et de l'AFSSET, le jeune public doit être préservé autant que faire se peut. Toute offre GPS (Kiditel), babyphone... doit être proscrite.

2° Limiter les offres ados (12-18 ans) au sms .

Aucune offre « voix » ne doit être possible pour la tranche 12-18 ans (sauf vers les numéros d'urgence). Les ados, bien que le taux d'équipement dès la sixième paraisse inquiétant, communiquent essentiellement par sms. Il est essentiel, sans chercher à éteindre le marché (ce serait un vœu pieux) de limiter autant que faire se peut l'exposition du cerveau. Cette proposition paraît un bon compromis pour chacun. Les campagnes relatives au bon usage doivent être conduites et adoptées à tous les âges.

3° Organiser une grande campagne de sensibilisation (TV, radio, affiches) à l'utilisation du kit mains libres en rappelant les préconisations vis-à-vis des enfants.

Pour certaines familles le mobile est devenu le seul téléphone de la maison. En l'absence de ligne fixe, les parents n'hésitent pas (souvent par manque d'information) à coller le terminal à l'oreille de leurs jeunes enfants (pour dire bonjour à la grand-mère par exemple). Ce phénomène est d'autant plus répandu que les forfaits dits « illimités » se développent. Une campagne d'envergure doit être organisée le plus rapidement possible.

4° Entreprendre un travail avec les fabricants :

Les kits commercialisés avec les terminaux sont peu attrayants aujourd'hui. Il est attendu un effort de design et de praticité de ces derniers.

Concernant la téléphonie fixe, il est extrêmement difficile de trouver en grande surface des téléphones filaires, la technologie sans fil ayant envahie les rayons. Les opérateurs en commercialisent encore mais à des prix prohibitifs (les filaires sont pour la plupart plus chers que les sans fils). L'offre doit être élargie à des prix raisonnables.

5° Afficher clairement le DAS et le rendre compréhensible :

Le débit d'absorption spécifique est un critère fondamental. Il est parfois difficile de le trouver et quasi impossible pour les non initiés de savoir à quoi il correspond. Une formation des vendeurs, tributaires d'un devoir de conseil, doit être assurée par les opérateurs.

6° Prévoir une distribution, en nombre, de dépliants expliquant les bons usages du mobile :

Le dépliant « santé et sécurité » doit être systématiquement remis pour tout achat de mobile et/ou renouvellement d'abonnement. Par ailleurs, des exemplaires pourraient être envoyés aux associations afin qu'à leur tour elles puissent les distribuer.

Il est enfin attendu des pouvoirs publics d'ouvrir une étude d'impacts sur les ondes WI FI WI MAX et plus généralement sur la problématique de l'effet cocktail (conséquences des expositions multifactorielles : radio/tv/antennes relais/wi fi/micro ondes...).



Mme José Cambou

Secrétaire nationale et Pilote du réseau Santé Environnement

« Table ronde radiofréquences, santé, environnement » - 22/05/2009

Rappel des points essentiels pour la fédération France Nature Environnement

Le développement technologique de la téléphonie mobile et plus largement des équipements sans fils doit être un développement soutenable prenant en compte l'économie, la santé et l'environnement. Ce développement ne doit pas être hégémonique ; doivent pouvoir subsister à côté des systèmes filaires.

FNE demande un **moratoire sur toute décision d'implantation de nouvelles antennes** tant que l'avis de l'Afsset, attendu pour septembre 2009, n'est pas rendu public et ses résultats rediscutés en Comité de suivi de la table ronde. Il s'agit là d'une mesure, d'un signal fort, qui permettrait de croire que le processus en cours a été ouvert, par les Pouvoirs publics, avec la volonté de prendre en compte les résultats de la saisine en cours concernant les aspects sanitaires.

Information et Contrôle

L'Etat doit faire en sorte que soit disponible de l'information de qualité (permettant d'accéder aux sources et aux éléments des controverses) et appelant à des usages prudents des diverses technologies, cette information doit cibler :

- les citoyens et pas seulement quand ils sont en position de consommateurs, afin de leur permettre d'effectuer des choix éclairés,
- les salariés,
- les élus,
- les professionnels de santé.

L'Etat doit garantir des contrôles effectués, y compris à la demande des citoyens, en toute indépendance (pare feu financier à prévoir) et transparence.

Rechercher que l'exposition des populations à des risques même non avérés soit la plus faible possible doit être le principe d'action de base.

C'est pourquoi nous demandons l'utilisation de la meilleure technologie disponible mais aussi encourageons le développement de la R & D.

La protection des populations : population générale et travailleurs.

Diverses mesures sont à mettre en œuvre pour répondre à cet objectif, notamment :

- Mesurer l'exposition globale individuelle ;
- Faire évoluer les terminaux pour qu'ils soient plus attractifs en mains libres ;
- Diffuser de l'information pour éviter l'usage des terminaux en condition de mauvaise réception (notamment dans les transports) et en situation de risques avérés (téléphoner en conduisant) ;
- Rendre le DAS lisible à tout moment sur tout appareil ;
- Permettre des solutions alternatives au sans fils sur les lieux de travail.

La protection des populations vulnérables doit être recherchée tant en ce qui concerne les implantations d'antennes que les terminaux.

Ce souci de protection des populations les plus fragiles doit cibler :

- **les jeunes enfants** : interdire la publicité les visant, la vente de produits les ciblant, etc.
- **les 12-16 ans** : faire évoluer les offres vers l'usage exclusif des SMS (hors la voix), développer des actions d'éducation les ciblant.
- **les femmes enceintes** : prévoir à leur intention des messages spécifiques, les fœtus sont particulièrement sensibles donc à protéger.
- **les sites accueillant des populations vulnérables** : éviter la proximité d'antennes donc réglementer à ce sujet.

L'hypersensibilité à prendre en charge sans attendre.

- Il est incontestable que des malades souffrent et doivent bénéficier de soins et qu'il est important d'avancer sur les protocoles de prise en charge adaptée.
- Il faut aussi se préoccuper sérieusement de mieux comprendre le mécanisme de l'hypersensibilité bien que les questions multifactorielles rendront peut-être très difficile cette démarche.

En ce qui concerne les implantations d'antennes :

→ **Les citoyens doivent être au cœur des décisions qui les concernent** : vote à l'unanimité dans les assemblées de copropriétaires saisis d'une demande d'installation d'antennes dans leur immeuble ; que les locataires, notamment des logements sociaux, soient vraiment consultés.

→ **Les élus au niveau communal doivent être au cœur du processus** de décision d'implantation d'antenne ; cette décision doit être locale (qu'il s'agisse de schéma ou de décision individuelle d'implantation) il faut donc qu'ils aient un élargissement de leurs compétences actuelles. Ces élus doivent aussi avoir pour rôle d'animer la concertation locale ; mais cette concertation n'est pas forcément à l'échelle de la commune parce que l'on ne peut pas comparer une grande ville et une commune rurale. Il faut donc s'adapter en fonction de la réalité territoriale et organiser la concertation à l'échelle géographique pertinente.

Recherche

L'Etat doit organiser et garantir une recherche sérieuse, transparente, publique et indépendante (pare feu financier) sur tous les risques liés à la téléphonie mobile et dont les résultats sont accompagnés de production de synthèses accessibles, permettant une large appropriation des résultats.

Il doit aussi faire en sorte de mettre en place ou de participer (étude européenne qui débute) à une étude épidémiologique de cohorte.

La R & D doit permettre de faire émerger des améliorations des technologies mains libres, des dosimètres individuels, etc.

Dès à présent ...

→ L'état des travaux menés au sein du processus de la Table ronde prouve qu'il faut continuer au sein d'un Comité de suivi accompagné de groupes de travail portant sur des focus.

→ Il est clair aussi :

- que les démarches volontaires ne sauraient suffire par rapport aux professionnels, l'Etat doit réglementer (voire légiférer) sur un certain nombre de points et cela sans attendre.
- les missions actuelles de l'Arcep sont à revoir.

Table ronde Radiofréquence, santé, environnement

Contribution écrite de l'association Robin des Toits au rapport de restitution

La Table ronde a été hâtivement mise en place suite à des décisions de justice qui condamnaient les opérateurs de téléphonie mobile à démonter des antennes relais. La lettre de mission du premier Ministre M. Fillon à Mme Bachelot précisait déjà la conclusion de vos travaux avant que les discussions soient ouvertes : pas de problème sanitaire avec les antennes relais et ne s'occuper que du portable. Ce parti pris n'est pas sans rappeler l'étude de l'INVS à Saint-Cyr-l'Ecole dont nos débats ont démontré qu'elle n'avait jamais étudiée l'impact des antennes relais contrairement à ce que l'on essaie de faire croire.

Dans un souci d'ouverture et pour répondre à la demande sociale sans passer par la case justice, Robin des Toits a proposé l'expérimentation dans des villes pilotes urbaines et rurales du seuil d'exposition à 0.6V/m. Cette proposition continue à susciter les candidatures de nombreuses communes et a reçu le soutien de plusieurs élus et associations autour de la Table ronde. Elle a mobilisé les médias et serait la démonstration que cette Table ronde sert à quelque chose. Cette proposition phare n'apparaît même pas dans le rapport.

L'interdiction du portable – produit potentiellement cancérigène - au moins de 14 ans est tout juste évoquée et rien sur une campagne d'information en direction des femmes enceintes.

Le problème de l'électro-sensibilité est constaté et doit être pris en charge (comment ?) mais le rapport déclare arbitrairement qu'il n'y a pas de rapport avec les champs électromagnétiques.

Globalement les données scientifiques retenues sont très orientées (où est l'avis de scientifiques indépendants de l'industrie ?) et tout est fait pour conserver la technologie en l'état au lieu de l'adapter à la santé publique.

Le rapport ne mentionne pas l'alternative filaire (fibre optique, réseaux filaires) aux technologies sans fil : DECT, Wifi, Wimax, Bluetooth.

En tout état de cause cette Table ronde ne permet pas de trouver une sortie « par le haut » à ce problème sanitaire majeur. Elle n'a même pas pris en compte la position des assureurs.

Notre proposition de villes pilotes pour tester le 0.6V/m est toujours d'actualité et tant qu'elle ne recueille l'attention ni de l'Etat, ni des opérateurs, nous nous estimons fondés à retourner en justice.

Etienne Cendrier

Porte-parole de l'association Robin des Toits